

Réunion du Conseil Scientifique de l'ED SVSAE  
le 07/07/2022 à 14 h (en présentiel)

Etaient présents :

ALRIC Monique  
BIDET Yannick  
BRUCHET Lucile  
CASSAR-MALEK Isabelle  
DARDEVET Dominique  
DELMAS Marine  
HUGO Emmanuel  
JULIEN Jean-Louis  
LANGIN Thierry  
LIVRELLI Valérie  
MOREL Laurent en visio  
MOULIN Mélanie  
PICON-COCHARD Catherine  
QUONIOU Rohan  
SIME N'GANDO Télésphore  
SIVIGNON Adeline  
VERNET Patrick

Absents excusés :

ANTOINE Audrey  
BAILLY Xavier  
BERTHON Jean-Yves  
BLANC Fabienne  
BLANQUET-DIOT Stéphanie  
BLONDEL Luc  
BOISSEAU Nathalie  
BOUVIER-MARION Pascale  
CABASSU Carine  
CAMPOS Rosa  
CLAVELOU Pierre  
DALLEL Radhouane  
FARGEAS Margot  
FORESTIER Christiane  
GERARD Jean-François  
HENRARD Pierre  
JOUFFRE Baptiste  
LEGUE Valérie  
LOBACCARO Jean-Marc  
MICHAUD Philippe  
NICOLAS Emmanuel  
NOIRT Florence

PEREZ Pascual  
PREVOT Vanessa  
PREVOTEAU Hervé  
RICHARD Ruddy  
RIOS Laurent  
VAURY Chantal

#### Procurations :

FARGEAS Margot donne pouvoir à QUONIOU Rohan  
ANTOINE Audrey donne pouvoir à DELMAS Marine  
BOISSEAU Nathalie donne pouvoir à SIVIGNON Adeline  
PEREZ Pascual donne pouvoir à ALRIC Monique  
BLANQUET-DIOT Stéphanie donne pouvoir à ALRIC Monique

---

#### THEMES ABORDES

### 1. Attribution des allocations UCA (retour sur les modalités d'attribution)

#### 1.1 Bourses de l'UCA

Le concours de l'Ecole Doctorale a eu lieu les 4, 5 et 6 juillet 2022. L'ED SVSAE a bénéficié cette année de 16 allocations de recherche de l'UCA.

50 sujets ont été déposés par les porteurs de projet du site, 32 candidats ont postulé et 28 ont été auditionnés.

La liste des candidats retenus et ceux de la liste complémentaire sont en annexe.

L'ensemble des 2 listes est accepté à l'unanimité.

#### 1.2 Demi-allocations de l'UCA

L'UCA propose pour la 1<sup>ère</sup> année deux demi-allocations qui doivent être associées à un autre demi-financement recherché par le porteur de projet, afin de jouer un rôle de levier pour le site.

En lien avec la politique d'internationalisation portée par l'Institut SVSAE, l'ED a choisi de soutenir des projets tournés vers l'international.

5 dossiers ont été déposés, 3 candidats auditionnés, 2 candidates retenues.

- Louise LAMBERT (Direction : Géraldine FARGE / Maria FALKENBERG)  
M2 (Université de Reims Champagne-Ardennes)  
LPC  
Partenaire Université de Göteborg (Suède)
- Leslie VERCRUYSSSE (Direction : Philippe POIRIER / Céline NOURRISSON / Siew NG)  
M2 (UCA)  
M2iSH  
Partenaire INSERM et Chinese University of Hong Kong

### 1.3 Graduate Track Nutrition Health and Mobility

L'ensemble du processus a été géré par les responsables de la Graduate Track, en respectant le critère principal de l'ED SVSAE : moyenne en M2 supérieure ou égale à 12 / 20. Deux candidates ont été retenues : Annaëlle COUVERT et Camille TESTE.

### 1.4 Financement FRM

5 dossiers déposés, 2 candidatures sélectionnées par l'ED SVSAE.  
Une candidate retenue par la FRM : Margot LUGOBONI

## 2. Concertation Responsables de Master et Membres du bureau de l'Ecole Doctorale

Monique Alric revient sur un problème récurrent rencontré lors des phases de sélection des candidats, à savoir les promotions à faibles effectifs en M2. La règle de l'ED (cf Règlement Intérieur) stipule que les candidats au concours de l'ED doivent avoir une moyenne en M2 supérieure ou égale à 12 / 20 et un classement dans la 1<sup>ère</sup> moitié de la promotion. Pour les petites promotions (faibles effectifs, classement partiel en juin, etc...), cette règle soulève de nombreuses questions.

En conséquence, Monique Alric propose une discussion entre les Responsables de Master 2 et les membres du bureau de l'Ecole Doctorale afin de trouver une solution.

Monique Alric revient ensuite sur les modalités de sélection des candidats qui ont été mises en place cette année lors de la phase de sélection des candidats pour l'audition. La présélection des candidats pour les auditions a été réalisée sur la base des résultats académiques (moyenne et classement) comme précédemment.

Conformément aux décisions prises lors du Conseil Scientifique de l'ED du 10 décembre 2021, après réalisation des auditions, une simulation a été réalisée en prenant en compte le cursus des candidats et les auditions devant le jury. Cette dernière a été présentée au Conseil par Patrick Vernet, puis soumise au vote. La mise en œuvre de ces nouvelles modalités a été adoptée à l'unanimité par le Conseil. A l'avenir, dès 2023, la sélection des candidats après audition pour le concours d'attribution des allocations de recherche UCA prendra en compte le cursus (pour 25% du classement final) et l'audition devant le jury (pour 75% du classement final).

## 3. Questions diverses

### 3.1 Modules

Monique Alric rappelle la procédure de validation des modules de biologie. Le contenu et la durée du module à valider doivent être préalablement soumis à l'Ecole Doctorale pour autorisation. Une fois l'autorisation accordée, le module peut être suivi par le doctorant et validé lorsque la preuve de présence est retournée à l'Ecole Doctorale.

Le cas particulier de l'organisation des Journées de l'Ecole Doctorale (JED) est abordé. L'aspect formateur et la charge de cette organisation sont très importants. Il est donc décidé que la participation à l'organisation des JED validera 2 modules de « biologie ».

Monique Alric rappelle que pour les congrès internationaux, le doctorant doit participer à la totalité de ce dernier et avoir fait une communication orale en anglais pour avoir une validation d'un module de « biologie ».

Il est rappelé que l'aide aux encadrements des étudiants de DUT ou de Master ne peut pas valider un module de « biologie ». En effet, cela fait partie de la formation par la recherche du laboratoire.

### 3.2 Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires

Les doctorants demandent s'ils sont concernés par cette revalorisation.

Pas d'information au niveau de l'ED sur cela, les doctorants devront se renseigner auprès du service RH.

### 3.3 Rémunération pour les intervenants de formations

Monique Alric rappelle que la création de modules de formation à destination des doctorants nécessite lors du montage d'anticiper l'éventuelle rémunération des intervenants en se rapprochant des services compétents de l'Université. Cette étape doit être faite avant le montage du projet. L'Ecole Doctorale n'est pas en mesure de fournir ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil se termine à 15h40.

Mélanie MOULIN,

Gestionnaire de l'ED SVSAE



Monique ALRIC,

Directrice de l'ED SVSAE



Patrick VERNET,

Directeur-Adjoint de l'ED SVSAE

